



Préfecture de Loir-et-Cher
Préfecture de Loir-et-Cher
**Commune de
Saint-Laurent-des-Bois**
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Date de la convocation et d'affichage
30 mars 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 041-214102196-20260417-2026816-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Mardi 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Frédéric DELAHAYE, Maire.

Présents : Frédéric DELAHAYE, Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Baptiste LIGOUY, Antoine BENOIST, Karine TOURNE.

Absent excusé : Pascale BUDIN ayant donné pouvoir à Anaïs RATS

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Anaïs RATS, secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération 2026-16 : Élection des délégués de la commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

Dans la mesure où Monsieur Frédéric DELAHAYE a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois ;

Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement du conseil municipal,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'Établir la liste des conseillers municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales :
 - M. Baptiste LIGOUY (Titulaire)
 - M. Antoine BENOIST (Suppléant)

Précise que :

- Cette liste sera transmise à Monsieur le préfet ;
- Les membres de la commission seront ensuite désignés par arrêté préfectoral ;
- La durée du mandat des membres de la commission est de 6 ans.

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 17 avril 2026

La secrétaire de séance
Anaïs RATS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Frédéric DELAHAYE

